

## Au feu l'État, les pompiers brûlent

Si les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) étaient financés à la hauteur des services qu'ils rendent, les pompiers rouleraient sur l'or. Mais ce n'est pas le cas. La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France dénonce depuis longtemps les difficultés auxquelles les pompiers sont confrontés ; celles-ci s'aggravent structurellement parce que leurs missions ne cessent d'évoluer sans que les moyens humains et financiers dont ils disposent soient augmentés en proportion.

La crise est nationale, mais elle frappe durement la Nièvre.

Aux impacts du changement climatique, s'ajoutent les défaillances du système de santé. En milieu rural, les pompiers sont constamment amenés à pallier les conséquences de la désertification médicale. Quand il faut relever une personne âgée qui a fait une chute ou transporter quelqu'un aux urgences, ce sont eux qu'on sollicite.

Or, dans la Nièvre, plus de 86 % sont des volontaires (8 points de plus que la moyenne nationale), ce qui crée des problèmes de disponibilité en journée : la durée d'intervention, augmentée par les distances en milieu rural, freine certains employeurs pour autoriser le départ de leurs salariés. Charge de travail alourdie, difficultés à concilier sa vie professionnelle et son engagement personnel, banalisation des comportements agressifs ou violents à leur égard, tous les ingrédients sont là pour susciter une crise des vocations et du volontariat.

À ces problèmes humains s'ajoutent les problèmes financiers.

Comme toutes les collectivités, les SDIS doivent faire face à l'augmentation dramatique du coût de l'énergie. Par ailleurs, aussi méritées soient-elles, les revalorisations catégorielles décidées par le gouvernement accroissent les charges de personnel, sans que l'État ait à ce jour alloué de moyens supplémentaires pour les financer. Pour le SDIS 58, en 2023, ces surcoûts représentent environ deux millions d'euros. Et cette somme n'intègre pas les frais auxquels il faudrait consentir pour relancer le volontariat et recruter des sapeurs-pompiers professionnels... Pas plus qu'elle ne permet une amélioration de la couverture opérationnelle, alors qu'en matière d'investissement les besoins sont énormes : il faut renouveler un parc de matériel et de véhicules coûteux, ultra-spécialisés et vieillissants. Mais, depuis 2019, l'État n'apporte aucun soutien direct.

En pratique, le SDIS est financé par les communes et par le Département. La participation communale étant plafonnée sur l'inflation, c'est le Département qui assume les efforts supplémentaires. Et soyons clairs : dans la Nièvre, il verse au SDIS l'intégralité de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) qui lui est accordée et qui s'élève à cinq millions d'euros. À cette somme, il ajoute une dotation de cinq millions sur son budget propre ; l'enveloppe totale versée au SDIS se monte donc à plus de dix millions.

Que ce ne soit pas encore à la mesure des besoins, nous l'entendons. Le système de financement et la gouvernance des SDIS sont à bout de souffle. C'est pourquoi nous demandons à l'État de financer davantage le SDIS, afin de donner à nos pompiers les moyens d'exercer au mieux leur irremplaçable mission, a fortiori dans les territoires ruraux.

Ainsi, nous demandons :

- que le SDIS puisse bénéficier de ressources additionnelles, via de nouvelles sources de financement ainsi qu'une augmentation de la TSCA sans impact sur les citoyens ;
- que le SDIS puisse percevoir directement les financements qui lui sont accordés, en particulier la TSCA, de façon à permettre une plus grande transparence dans l'affectation et l'utilisation des ressources ;
- que soit mis en place un plan de soutien et de renouvellement du volontariat. Pour cela, il faut accompagner les entreprises labellisées pour améliorer la disponibilité des pompiers volontaires, et promouvoir la formation de jeunes pompiers par des campagnes d'information actives en milieu scolaire et ailleurs ;
- que l'État participe directement aux investissements matériels nécessaires, de façon à renouveler des engins qui ont plus de vingt ans ;
- qu'il soutienne financièrement le recrutement de pompiers professionnels, en particulier dans la Nièvre où ils font cruellement défaut.

Le Département continuera de prendre ses responsabilités dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens.

Au-delà de la Nièvre, l'enjeu est national : donner aux SDIS les moyens d'assurer leurs missions, c'est un investissement d'avenir.

**Les signataires :**

Fabien BAZIN, président du Conseil départemental de la Nièvre

Jean-Luc GAUTHIER, conseiller départemental, président du groupe La Nièvre ensemble

Michel MULOT, président du SDIS 58